



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE, PREFECTURE DE PARIS  
PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté inter-préfectoral n° 2017 / 75-2017-01-16-009 du 16 janvier 2017 pris conjointement par Messieurs les préfets de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et des Hauts-de-Seine, et en application des dispositions du code de l'environnement, une enquête publique portant sur le déclassement du site de « l'Entrée du Bois de Boulogne aux abords du pont de Suresnes », classé par arrêté ministériel du 11 juillet 1922, situé sur le territoire des communes de Suresnes et de Paris 16<sup>ème</sup> arrondissement, sera ouverte

**du lundi 13 février à 9h**

**au mercredi 15 mars 2017 à 17h,**

soit 31 jours consécutifs.

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris a été désigné pour coordonner l'organisation de l'enquête publique et centraliser les observations recueillies.

L'avis d'enquête peut être consulté sur le site internet de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Documents-publications>

Le dossier d'enquête, comprenant notamment un rapport de présentation de la demande de déclassement et les avis rendus nécessaires par le projet de déclassement ainsi que les registres d'enquête publique, seront déposés dans les lieux d'enquête suivants, où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- Préfecture d'Ile-de-France, Préfecture de Paris, Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement, service utilité publique et équilibres territoriaux (siège de l'enquête) – 5, rue Leblanc – 75015 Paris
- Préfecture des Hauts-de-Seine, Direction de la réglementation et de l'environnement, bureau de l'environnement et des installations classées – 167-177, avenue Joliot Curie – 92000 Nanterre
- Mairie de Suresnes – 2, rue Carnot – 92150 Suresnes
- Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, Bureau des affaires générales – 71, avenue Henri Martin – 75016 Paris

Cette enquête sera conduite par un commissaire enquêteur, Madame Anne ROBERT-CHARY, juriste spécialisé en droit de l'urbanisme et de la construction, en activité. Monsieur Jean REBUFFEL, ingénieur général des ponts, des eaux et forêts, à la retraite, est désigné en qualité de suppléant.

Toute personne qui aurait à formuler des observations concernant cette opération pourra les faire connaître pendant la durée de l'enquête publique :

- en les consignants sur le registre d'enquête prévu à cet effet dans les lieux d'enquête cités ci-dessus,
- en les adressant par écrit à l'attention de Madame Anne ROBERT-CHARY, commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, à la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de paris, unité départementale de l'équipement

et de l'aménagement de Paris – service utilité publique et équilibres territoriaux – 5, rue Leblanc – 75911 Paris cedex 15

En tant que moyen de communication complémentaire, le dossier sera consultable via le site internet suivant : <http://enquetepublique-declassement-pontdesuresnes.fr> pendant toute la durée de l'enquête publique. De même, des observations et propositions pourront aussi être déposées, de manière électronique, sur le registre dématérialisé créé à cet effet via le site internet précité. Ce registre dématérialisé sera clos le mercredi 15 mars à 17h.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences, aux dates et heures fixées dans le tableau suivant :

## **PARIS**

### **Mairie du 16<sup>ème</sup>**

#### **71, avenue Henri Martin - 75016 Paris**

<b>Lundi</b>	<b>13 février</b>	<b>2017</b>	-	<b>9h à 12h</b>
<b>Jeudi</b>	<b>2 mars</b>	<b>2017</b>	-	<b>16h à 19h</b>
<b>Samedi</b>	<b>11 mars</b>	<b>2017</b>	-	<b>9h à 12h</b>

## **SURESNES**

### **Mairie de Suresnes**

#### **2, rue Carnot - 92150 Suresnes**

<b>Mercredi</b>	<b>15 février</b>	<b>2017</b>	-	<b>9h à 12h</b>
<b>Samedi</b>	<b>4 mars</b>	<b>2017</b>	-	<b>9h à 12h</b>
<b>Mercredi</b>	<b>15 mars</b>	<b>2017</b>	-	<b>14h à 17h</b>

Une demande d'informations peut être adressée au responsable du projet représenté par Mme WEILL, à la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE), service Nature, paysage et ressources, pôle paysage et sites, 10 rue Crillon, 75004 Paris.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira son rapport et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées, dans un délai d'un mois maximum à compter de la clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairies de Suresnes et du 16<sup>ème</sup> arrondissement de Paris ainsi qu'à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, siège de l'enquête, et à la préfecture des Hauts-de-Seine.

Ces documents seront consultables sur le site internet de la préfecture de la région Île-de-France : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Documents+et+publications/Consultations/Enquetes+publiques>

La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête, après l'avis des commissions départementales de la nature, des paysages et des sites puis de la commission supérieure des sites, perspectives et paysages, sera un déclassement par décret en Conseil d'État.

